

Circulaire n° **2018 / 08 FR**
Classification **Sondage**

Contact **Dorothe von Moos**
E-mail **d.vonmoos@svgw.ch**
Téléphone **+41 44 288 33 18**
Département **Formation**

Destinataires

- Distributeurs d'eau
- Distributeurs de gaz
- Comité

Zurich, juillet 2018

Consultation sur les documents relatifs à l'examen professionnel de contrôleur/contrôleuse d'installations de gaz naturel et d'eau potable

Mesdames, Messieurs,

En ce qui concerne le contrôle d'installations de gaz naturel et d'eau potable, il n'existe aucune prescription fédérale. Les réglementations correspondantes sont laissées à la libre appréciation des communes qui bénéficient d'une entière autonomie. Les communes de grande taille prévoient un contrôle des réseaux, effectué en général aujourd'hui par des collaborateurs qualifiés de l'entreprise de distribution; les autres communes (de petite et moyenne taille) ne procèdent souvent à aucun contrôle. Pour pouvoir acquérir l'expertise d'un contrôleur/contrôleuse d'installations, les Suisses alémaniques ont aujourd'hui la possibilité de suivre le cours de contrôleur/contrôleuse de la SSIge durant quatre semaines. Cette formation ne bénéficie d'aucune reconnaissance à l'échelle fédérale.

En 2012, la SSIge a effectué un sondage auprès de ses entreprises de distribution afin de déterminer entre autres les besoins existants en matière de formation de contrôleur/contrôleuse d'installations avec brevet fédéral. Les besoins étaient importants, tant du côté des entreprises de distribution que pour les contrôleurs/contrôleuses d'installations eux-mêmes. Au vu de ces résultats, le projet a été lancé en 2014, sur la base du processus d'élaboration d'un règlement d'examen du SEFRI (Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation).

Un examen final fédéral permettrait d'optimiser l'image de la profession de « contrôleur/contrôleuse d'installations de gaz et d'eau ». La qualité et la sécurité des installations de gaz et d'eau peuvent être encore améliorées avec des contrôleurs/contrôleuses parfaitement qualifiés.

Les présents documents ont été élaborés, ces deux dernières années, par un groupe de travail composé de différents spécialistes et placé sous la direction l'IFFP (Institut fédéral des hautes études en formation professionnelle).

Les organes responsables sont les suivants :

- Société Suisse de l'Industrie du Gaz et des Eaux (SSIge)
- Association suisse et liechtensteinoise de la technique du bâtiment (suissetec)

- Association des contrôleurs d'installations gaz et eau (VIGW)

Nous sommes heureux de pouvoir vous soumettre les documents suivants à des fins de consultation :

- **Profil de qualification** (profil professionnel / aperçu des compétences opérationnelles professionnelles / niveaux d'exigence A-E)
- **Descriptifs des modules 1-6**
- **Règlement d'examen**

Vous trouverez l'ensemble des documents sur: www.svgw.ch/VernehmlassungBPK (aucun envoi postal).

Adresse: www.svgw.ch/VernehmlassungBPK

Nom d'utilisateur: Vernehmlassung

Mot de passe: Consultation

Après avoir étudié ces documents, nous vous prions de bien vouloir remplir le questionnaire et de formuler vos réponses de la manière la plus détaillée possible.

Nous prendrons volontiers en compte vos commentaires jusqu'au **20 août 2018**.

Vous pouvez remplir le questionnaire soit en ligne, soit sous format papier et l'envoyer à d.vonmoos@svgw.ch.

Nous vous remercions d'ores et déjà vivement de votre collaboration et nous réjouissons à l'avance de vos réponses les plus complètes possibles à cette consultation si déterminante pour notre branche.

Avec nos meilleures salutations.

Société Suisse de l'Industrie du Gaz et des Eaux SSGE



Martin Sager
Directeur



Urs Manser
Responsable Formation et Services